

objet : Dragage du Port de Boyardville

Affaires Maritimes

17320 MARENNES

La Tremblade, le 16 novembre 2000

N/REF : DEL/RK/MR/65-00

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station de La Tremblade**

Ronce les Bains  
B.P. 133  
17390 La Tremblade  
France

téléphone 33 (0)5 46 36 98 36  
télécopie 33 (0)5 46 36 37 51  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du rapport sur le dragage du Port de Boyardville que vous nous avez transmis le 10 novembre.

L'argumentaire technique élaboré par le bureau d'études est complet, mais il y a trois points sur lesquels il est utile d'insister, essentiellement pour s'assurer du non impact sur la ressource.

1<sup>er</sup> point : Application des mesures de surveillance et recommandations données en pages 59 et 60 du rapport du bureau d'études.

2<sup>ème</sup> point : La contamination bactériologique de ce secteur est importante ; le secteur des côtes situé entre l'embarcadère de Boyardville et la rive gauche du chenal d'Arceau est interdit à la collecte des coquillages fouisseurs (pêche à pied de loisir/DDASS), selon l'arrêté préfectoral n° 1783 du 25.06.99, toujours en vigueur, mais qui ne semble pas très respecté par les usagers ; par ailleurs, des analyses effectuées par l'IFREMER dans l'eau et des moules immergées dans le chenal de la Perrotine dénotent d'une mauvaise qualité bactériologique ; cependant, les analyses effectuées dans les sédiments portuaires le 23/09/99 ne sont pas très élevées.

L'IFREMER souhaiterait donc être informé de la date de la première campagne de dragages (et de rejet) afin d'effectuer éventuellement un suivi.

3<sup>ème</sup> point : Effectuer une analyse d'H.A.P. (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans les sédiments du port, avant le premier dragage, analyse qui devrait être routinière pour toute opération de dragage portuaire à proximité de secteurs écologiquement vulnérables.

Ces points sont importants à prendre en compte vu la sensibilité écologique et socio-économique de ce secteur.

Sincères salutations.

**Roger KANTIN**

Responsable du laboratoire  
Environnement Littoral  
La Tremblade

Copie : DDE/CQEL  
P.J. : 2